



N° 4

30 JUIN 2016

Elus CAPP

TITULAIRE :

Jean-Marc FAU

Jean-marc.fau@onema.fr

06 72 08 14 79

SUPPLEANT:

Julie LEFRANCOIS

Julie.lefrancois@onema.fr

06 72 08 10 04

WEB

Site du SNE-FSU :

<http://www.sne-fsu.org>

Adresse électronique :

sne.fsu@onema.fr

Commission Administrative Paritaire Préparatoire du 30 juin 2016 Techniciens de l'environnement Plan de requalification ATE->TE

Présents :

Administration : Astrid CHAUVIERE (service emploi et compétences), Patrick WEINGERTNER (DIR Nord-Est), Christelle Gratton, Paule Joseph-Séigny,

Représentants syndicaux :

SNE-FSU : Julie Lefrançois (en visio)

SN CGT : Olivier LEROYER , Olivier Meyer

SNAPE-Solidaires : Francis Lorieau, Frédéric Portier, Michlél Vignaud

La séance est présidée par C. Gratton en l'absence de la secrétaire Générale Sophie Gravellier. La séance est ouverte à 09H30

Rappel du contexte :

Le plan de requalification de 49 ATE vers le corps des TE ne répond pas à notre demande de revalorisation de l'ensemble des ATE.

Ce plan de requalification, parce qu'il ne concerne qu'une cinquantaine d'agents et qu'aucune autre vague n'est annoncée (même si la direction assure relayer ce point) ne correspond pas, à notre sens, à une réelle requalification. En effet, l'exercice mené à l'Onema n'est pas une vraie requalification mais un changement d'organigramme puisque les 50 agents désignés vont, pour la plupart, changer de métier; ils n'auront plus les mêmes fonctions.

Dans ce contexte, nous avons demandé que les élus au grade de TE le soient par examen professionnel ou concours interne ; le ministère a refusé.

Pour toutes ces raisons, nous avons, via l'intersyndicale, refusé d'être associé à cet exercice de promotion au mérite déguisée quelle que soit l'étape précédant la CAPP.



Pour aller plus loin ...

... sur le fond :

Dans les services départementaux, le retrait d'un personnel qui effectuait des missions de terrain pour lui attribuer d'autres missions n'est pas une solution. La création de poste d'adjoint pour des équipes de 4-6 agents en moyenne n'est pas indispensable, la création de poste de secrétariat, pour réellement alléger les charges administratives aurait du être envisagé.

Et puis, par pur altruisme, si les 50 élus sont nommés adjoints, comment convaincre le ministère de valoriser l'ensemble des ATE en les promouvant TE : en annonçant que l'on crée des postes d'adjoint d'adjoint ?

La prise en compte de fonction de type "réfèrent" ou "formateur" et non celle de "directeur d'enquête de police judiciaire" ou d' "rédacteur d'avis en appui à la politique de l'eau" est un parti pris de l'administration que nous contestons. En quoi l'une des fonctions devrait elle plus ouvrir le droit à promotion que les autres ? Une technicité vaudrait-elle plus qu'une autre ?

... sur le résultat du processus appliqué à l'Onema :

Le délai imparti était tout simplement déraisonnable et a conduit à des manœuvres diverses et hétérogènes d'une délégation à l'autre.

L'approximation de la note Onema précisant les critères de promouvabilité faisait état de "10 ans dans le corps", alors que le décret encadrant les promotions considère 'au moins 9 ans dans les services publics. Le SNE-FSU a alerté l'ensemble des directions sur ce point... seul l'Onema n'a pas communiqué vers ses personnels.

Alors que l'exercice devait être consensuel entre encadrant et encadré, avec une transparence des notes, il ressort que pour deux délégations au moins cela n'a pas été respecté. Les agents n'ont pas connaissance de leurs notes. Les chefs de service sont invités à communiquer les notes à leurs agents, et lorsque la notation a été effectuée par le délégué, ces mêmes délégués pourront répondre aux sollicitations des agents directement.

Les tableaux de classement par DIR sont très différents entre les remontées des encadrants et les négociations/harmonisation entre DIR. On s'interroge sur le déclassement de certains agents et la surcotation d'autres.

Etrangement il ressort des tableaux harmonisés qu'une seule promotion par département est majoritairement retenue alors que parfois, plusieurs agents d'un même département arrivaient dans le top 5 des délégations...Un élagage a donc eu lieu ... mais sur quels critères puisqu'il était écrit dans la note de la DG qu' "Il n'y a pas de quota par service". Même interrogation sur les quotas par DIR...

Enfin les notes... comment réagir lorsque l'on découvre que l'on est classé dans les derniers agents de sa Dir et parfois même de l'établissement ?

Mises en œuvre des promotions

L'administration est en train de voir si les agents promus peuvent postuler, pour ceux que cela intéresserait, sur les postes proposés dans la liste à mutation parue ce mois-ci.

Echanges connexes au projet de requalification des ATE en TE

En instance, il a été annoncé que désormais, au départ en retraite d'un agent technique de l'environnement, la direction s'interrogerait sur l'opportunité d'ouvrir le poste libéré en catégorie B ou C. Malheureusement, à fonctionner comme cela, les postes ouverts seront pourvus non par promotion interne, mais par accueil de détachés ou extérieurs (avec la double peine que constitue l'engorgement des pyramides catégorielles avec l'accueil de détachés). Finalement, cette réorganisation conceptuelle des grades dans les services départementaux ne servira pas les agents actuels de l'Onema.

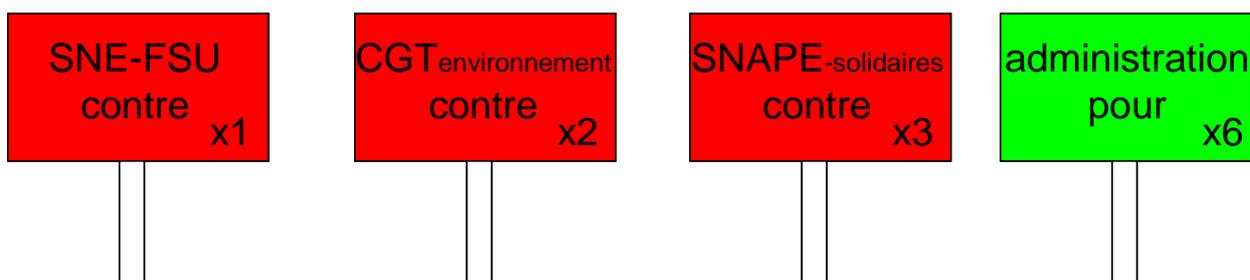
De la même manière, aucune projection de l'exercice n'a été faite avec le prisme de la mutualisation. Or, avec le nombre déjà conséquent de catégories B dans les SD ONCFS, nul doute qu'il sera difficile de créer de nouveaux postes B pour ces services mutualisés (puisque l'on sera déjà à 5 ou 5 B pour 15 C).

La DRH adjointe rassure en disant que la direction œuvre également pour favoriser les débouchés pour les TE. Lorsque le SN-CGT demande si l'Onema travaille, comme le fait l'ONCFS actuellement, à définir une liste de postes IAE, la direction ne peut masquer son embarras car... aucune réflexion n'est en cours. Seul rebond : si on ouvre des postes, nous n'avons tout de même aucune garantie que ce soit des personnels de l'Onema qui soient lauréats de ces postes. ..

Votes sur la liste des proposés à requalification :

Alors que l'administration n'avait que 4 représentants présents lors du comptage du quorum et pendant toute la durée de toute l'instance, la présidente de la CAPP est allée chercher deux personnes supplémentaires pour faire le nombre, face à la menace des votes défavorables des organisations syndicales. **Le SNE-FSU en séance, a dénoncé cette pratique.**

Résultat du vote: 6 votes contre des organisations syndicales, 6 votes pour de l'administration - ADOPTE



Pour toutes les raisons évoquées, le SNE-FSU a voté contre l'ensemble des propositions de l'administration. Nous ne voulons pas être associés à ce simulacre de dialogue social et d'exercice concerté.

L'administration souhaitait récompenser les éléments qu'elle souhaitait... qu'elle assume !! Malgré des échanges de près d'une heure sur la méthode, aucune autocritique de l'administration n'a eu lieu.

Pour 49 personnes requalifiées, combien de personnes seront désabusées ? Le prix à payer risque d'être lourd et les dégâts collatéraux importants ...